

troisième et quatrième années de Notre règne intitulé "Acte pour réunir les Provinces du "Haut et du Bas Canada et pour le gouvernement du Canada," et que dans sa discrétion il déclara alors et là qu'il réservait le dit Bill pour la signification de Notre plaisir sur icelui: Maintenant sachez que le dit Bill, intitulé: "Acte pour accorder une liste civile à "Sa Majesté," Nous ayant été soumis en conseil, le dixième jour d'Aout, maintenant dernier, il Nous a plu donner à icelui, et par ces présentes et en vertu des dispositions du dit acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, passé dans les troisième et quatrième années de Notre règne, Nous donnons Notre assentiment au dit Bill; ce dont nos sujets dévoués, et tous ceux que ces présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du très ancien et très noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Montréal, dans Notre dite Province, ce quatorzième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-sept, et de Notre Règne, la onzième

Par Ordre,

D. DALY,

Secrétaire.



PROVINCE }
DU } ELGIN et KINCARDINE.
Canada. }

VICTORIA, par la Grâce de DIEU,
REINE du Royaume-Uni de la Grande-
Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la
Foi, etc. etc. etc.

A Nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à Nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée du Parlement Provincial de Notre dite Province, en Notre Cité de Montréal, qui devait commencer et être tenue le vingt-cinquième jour de Novembre courant, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que le huitième jour d'Octobre dernier, Nous avons jugé à propos de proroger Notre Parlement Provincial au vingt-cinquième jour de Novembre courant, auquel temps vous étiez tenus et enjoins de paraître en Notre Cité de Montréal: Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de Montréal, Mardi, le quatrième jour de Janvier maintenant prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du Canada, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

Proclamation
du 17^{me} Nov.,
1847, pro-
tegeant le Parle-
ment au 4 Jan-
vier, 1848.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: Témoin, Notre très fidèle et bien-aimé Cousin James, Comte d'Elgin et Kincardine, Chevalier du très ancien et très noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de